



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 23 novembre 2018

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Michel BADAIRE
Philippe MAUBERT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

- Modification n°2 du PLU de St-Hilaire-St-Mesmin (45)
- Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de Draché (37)

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Fera l'objet d'un avis tacite le dossier suivant :

- Déclaration de projet MECDU PLU Huisseau-sur-Cosson

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Equipement plurifonctionnel culturel et sportif de Chartres (28)
- Permis de construire de l'entreprise Approservice à Fossé (41)
- Exploitation d'une carrière alluvionnaire sur la commune de Herry (18)

V Projets : avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Fera l'objet d'un avis tacite le dossier suivant :

- DUP périmètre de protection AEP Droué-sur-Drouette (28)

VI Délégations

Il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer sur le dossier suivant :

- décision cas par cas : DUP emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Doulchard (18) en vue de la construction d'un centre intergénérationnel au lieu-dit « Clos des Petits Bougnoux »

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE